

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/29/OCS-SCH
juin 2022

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations (à l'étape 3) sur l'avant-projet de norme pour les épices sous forme de fruits secs et de baies (quatre-épices, baie de genévrier, anis étoilé, vanille)**

DATE LIMITE: 19 AOÛT 2022

GÉNÉRALITÉS

1. À sa cinquième session, le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) (2021) est convenu d'établir un groupe de travail électronique pour préparer une norme de groupe pour les épices sous forme de fruits secs et de baies qui se concentre sur les quatre épices suivantes - quatre-épices, baie de genévrier, anis étoilé, vanille), présidé par les États-Unis et co-présidé par l'Inde et travaillant uniquement en anglais.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de norme pour les épices sous forme de fruits secs et de baies (quatre-épices, baie de genévrier, anis étoilé, vanille), qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.